

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

Nomination d'une Vérificatrice adjointe par le conseil municipal

«LE MAIRE S'EST-IL INGÉRÉ DANS LA NOMINATION DE SYLVIE JEAN?»

- Christine Boivin, conseillère municipale

SAGUENAY, le 10 décembre 2015 – La conseillère municipale Christine Boivin estime que les récents propos de la vérificatrice générale de Saguenay à Radio-Canada, concernant la nomination de son adjointe, laissent planer des doutes sur l'indépendance du bureau de la vérificatrice et sur l'ingérence du comité exécutif dans sa nomination.

Appelée à se prononcer à la suite des sorties de conseillers municipaux, dont ceux de l'ERD, qui mettaient en cause l'intégrité du processus de nomination de son adjointe, la vérificatrice générale de Saguenay Rina Zampieri a affirmé aujourd'hui à la presse qu'elle avait été consultée sur le choix et qu'elle était d'accord. Or, Christine Boivin estime que ces propos contredisent ceux du maire de Saguenay et du président du conseil du trésor, Jean-Yves Provencher.

«Jean-Yves Provencher a dit au conseil municipal du 5 octobre que c'était le choix de la vérificatrice générale qui demande à l'exécutif d'entériner madame Jean. Le maire a affirmé au conseil municipal du 2 novembre que Sylvie Jean n'est pas l'employée de la Ville et que « nous on entérine, point». La vérificatrice générale a dit le contraire en entrevue aujourd'hui : le comité exécutif lui a proposé la nomination de Sylvie Jean et elle était d'accord. Il y a divergence dans les versions», explique Christine Boivin.

La conseillère de Lac-Kénogami croit que les explications de la vérificatrice générale, qui ne demandera pas à son adjointe de vérifier le travail de son ancien département et les vérifications qu'elle entend faire auprès de l'ordre professionnel de son adjointe, sont insuffisantes pour garantir son indépendance. «La seule façon de garantir l'indépendance de Sylvie Jean est que son contrat de travail soit signé par la vérificatrice générale. Dans l'état actuel des choses, le comité exécutif a le pouvoir de la mettre à la porte. Comment peut-elle faire son travail de façon indépendante et impartiale dans ces circonstances?», demande Christine Boivin.

Elle demande que le processus de nomination soit revu et que la vérificatrice nomme soit la seule signataire de son contrat de travail. «Le comité exécutif et le conseil municipal n'ont rien à entériner dans le processus», rapporte Christine Boivin.

-30-

Renseignements :

Catherine Bergeron

Directrice adjointe aux communications et affaires juridiques

Cabinet de l'opposition officielle de Ville de Saguenay

T|418|698|3981 poste 1

C|418|817|5908